

Le concile de Trente n'est point chose nouvelle, même en France. Car la France a donné un magnifique exemple en installant partout des séminaires pour l'éducation des clercs et leur formation à la vie sacerdotale. L'on sait que le concile désirait beaucoup la fondation des séminaires diocésains. Les papes y tenaient la main, mais ils trouvaient devant eux un double obstacle : d'abord l'usage ancien qu'il était difficile de déraciner d'un trait de plume, ensuite des difficultés matérielles et financières qui avaient bien leur valeur. Il fallait aux diocèses s'imposer des sacrifices souvent considérables pour fonder ces grands établissements diocésains, les fournir de professeurs, de directeurs, et pourvoir aussi à la vie de leurs élèves. Un certain nombre possédaient des bénéfices simples qui leur permettaient de subvenir aux frais de leur éducation. Mais cette institution était plus rare en France qu'en Italie par exemple, et l'évêché assumait une lourde charge. C'est l'honneur du clergé de France d'avoir su assez rapidement trouver les ressources pour établir des séminaires, les doter et assurer leur fonctionnement. Un siècle après le concile de Trente, on pouvait dire que presque tous les diocèses de France — il y en avait 130 — étaient en règle.

Parmi les prescriptions conciliaires, il en était d'autres qui gênaient davantage l'administration épiscopale des évêques de France. Plusieurs de ces seigneurs se montraient d'autant plus imbus de leur omnipotence vis-à-vis du pape qu'ils étaient plus obséquieux vis-à-vis du pouvoir royal. Le gallicanisme et les fameux *quatre articles* qui, malgré la condamnation dont ils avaient été frappés par Innocent XI, étaient enseignés dans tous les séminaires, avaient petit à petit porté leurs fruits. Quelques évêques étaient vis-à-vis de leurs prêtres de petits papes. Mgr Clauzel de Montal, évêque de Chartres, mort en 1854, était un saint et digne évêque, mais il était imbus de gallicanisme. On assure qu'il disait un jour à

é contre tout autre  
ér. du brev., titre X,  
jour, lui préférer la  
éc. 1896, VI, n. 3754).  
Pierre (Montréal) et  
)  
e (Wakefield), et de  
saint Pierre (Sorel)  
saint Pierre (Shaw-  
t Pierre (La Patrie)  
Pierre (Cascades).  
erre (L'Avenir) et de  
Pierre (Coulange).  
Pierre (Joliette).  
t Pierre (Privat.)  
J. S.

## HEURES

étuel-Secours.

ix-Noix.  
à Laval-des-Rapides).

## MAINE

Mai 1917.

io demandèrent, vers  
ur participation à la  
des règles du concile  
chaînoines, soit pour  
issions qui s'occupent